



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

Département : ARDECHE

ID : 007-200039832-20220627-D_2022_5_6-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_5_6

L' an deux mille vingt deux, le lundi 27 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 21 Juin 2022

Présents : 26

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : SebA - Syndicat des
eaux du bassin de l'Ardèche :
Adhésion de la commune de
Joyeuse aux compétences eau
potable _ production et
distribution à l'usager et
assainissement collectif**

Pouvoirs :

Monsieur GSEGNER Gérard a donné pouvoir à Madame RAYNARD Christiane
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUYEYROL Bernard
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Georgette DESCHANELS

M. Joël FOURNIER, Président, donne lecture de la délibération du Bureau du Syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche -S.E.B.A.- qui approuve l'adhésion de la commune de Joyeuse aux compétences facultatives du SEBA : n°1 : eau potable _ production et distribution à l'usager _ et n° 3 -assainissement collectif _

Un protocole de transfert a été validé par les deux collectivités concernées.

Aussi, il revient à l'assemblée délibérante de la communauté de communes qui dispose d'un délai de trois mois de se prononcer sur cette adhésion.
Selon l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : Bérengère BASTIDE),**

**Approuve l'adhésion de la commune de Joyeuse aux compétences facultatives du SEBA : n°1 : eau potable _
production et distribution à l'usager _ et n° 3 -assainissement collectif _
Autorise le Président à transmettre la décision.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 1

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220627-D_2022_5_6-DE



Emis le 27/06/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le